

Urgence : numéros et raisons d'appel

Guide indépendant · version 1.4 · 2026-10-27

Format A4 · à imprimer à taille réelle.

Choisir le service adapté sans retarder l'appel. Repères documentaires du 25 octobre 2026.

Les points à préparer

1. 112 : secours en cas de danger immédiat. Ne pas attendre de terminer la lecture du guide.
2. 15 : Samu ; 17 : police/gendarmerie ; 18 : sapeurs-pompiers. Suivre les consignes du service joint.
3. 114 : service d'urgence adapté aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques ; moyens d'accès sur le site officiel.
4. 119 : enfant en danger ou risquant de l'être. Si le danger est immédiat, appeler les secours.
5. 3133 : victime ou témoin de maltraitance envers un adulte vulnérable ; ce service d'écoute ne remplace pas les secours immédiats.
6. 3114 : prévention du suicide, pour soi ou pour aider une personne en souffrance ; danger immédiat : 15 ou 112.
7. Préparer les informations que le service demande : lieu et nature de la situation ; ne rien saisir dans AidantPilot.

Mes notes, sur papier ou dans mon fichier personnel

Sources pour vérifier les repères

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33954>

<https://info.urgence114.fr/>

<https://www.allo119.gouv.fr/>

<https://solidarites.gouv.fr/3133-maltraitements>

<https://3114.fr/>

Repères documentaires, sans approbation professionnelle attestée. Les conditions et coordonnées peuvent évoluer.

Ne transmettez aucun dossier personnel au guide. À compléter hors du site. Ce document ne remplace pas un professionnel ou un organisme compétent.